Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 035-213500820-20261014-DM2026_09_17-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune de Coësmes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en commune de coesmes
Le : 16/10/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an deux mil vingt six, le dix sept Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Coësmes s'est réuni à la MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur COLLIOT Yannick, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/09/2026.

Présents : Mr AMAUCÉ Cedric Mme AMAUCÉ Delhia, Mme BEDU-BOYRIE Elisabeth, Mme CHENAIS LEBEE Nathalie, Mr CHERRUAULT Laurent,Mr COLLIOT Yannick, Mr COSNET Pierre, Mr HEINTZ Adrien, Mme LACROIX Clarisse, Mr LOUIS Thomas, Mr PERRIN Anthony, Mme ROUAULT Jocelyne, Mme SANDERS Emilie,Mme THIERY Cindy,

A été nommé(e) secrétaire : Mme ROUAULT Jocelyne

Objet : 2026-09-05 – Intercommunalité: Shéma gens du voyage

Shema terrain gens du voyage

Vu le Code général des collectivité territoriales,
Vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 modifiée relative à l accueil et à l habitat des gens du voyage,
Vu le courrier de Monsieur le Préfet, portant tansmission du projet de Shema Départemental,
Considérant que le projet proposé répond aux besoins réels évalués à l'echelle de notre bassin de vie.

Ce schéma s'inscrit dans la continuité du précédent schéma départemental, qui couvrait la période 2020-2025. Il s'agit de sa révision pour la période 2026-2032.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 14/10/2026
Le Maire
Yannick COLLIOT